

EPREUVE ECONOMIE- DROIT

Lundi 30 mai 2022 - de 8 h à 12 h

Les deux sujets de l'épreuve « Économie » et « Droit » doivent être traités sur des copies séparées.

Rappel : Les candidats ne doivent faire usage d'aucun autre document en dehors de ceux fournis pour l'épreuve ; l'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.

L'épreuve d'économie-droit comprend **11 pages** et structurée en une épreuve « Économie », composée de deux parties : la note de synthèse et la réflexion argumentée et d'une épreuve « Droit ». Les candidats doivent traiter l'ensemble de l'épreuve.

Épreuve de droit : **Temps conseillé : 1h 30 min**

CAS : TOC A VOS PORTES

Le Maroc a lancé, en 2005, la stratégie nationale « E-Maroc » afin de se positionner dans les domaines des NTICS au niveau international. D'autres stratégies nationales ont suivi celle-là. Aujourd'hui, plus d'un marocain sur deux est connecté à Internet, ce qui a largement contribué à l'essor du E-commerce au Maroc. Cette tendance fut accélérée par le confinement sanitaire obligatoire en 2020. Ainsi, selon le rapport du CMI (Centre monétique interbancaire), de janvier à septembre 2021, les sites marchands et ceux des facturiers affiliés au CMI ont réalisé 14,9 millions d'opérations de paiement en ligne via les cartes bancaires, marocaines et étrangères, pour un montant global de 5,7 milliards de dirhams.

Le cadre de la protection juridique a également accompagné le développement du e-commerce, notamment par la loi 07/03 visant la lutte contre la criminalité dont peuvent être victimes les e-consommateurs, Loi n°09-08 Sur la protection des données personnelles des personnes physiques et la Loi n°31-08 Sur la protection du consommateur. Notons toutefois, qu'en dépit de cet arsenal juridique, des dérives spécifiques liées à cette digitalisation, au niveau des pratiques commerciales, de la concurrence déloyale, du droit de travail, ... nécessitent encore des adaptations juridiques appropriées. A titre d'exemple, les clients des vendeurs sur une place de marché, sont en fait, les clients du site du e-commerce. Il est difficile pour le vendeur de fidéliser sa clientèle ou de développer une image de marque ; ce qui crée en quelque sorte une certaine dépendance économique à l'égard de la place de marché. Le déréférencement du vendeur par la plateforme lui fait perdre toute la clientèle liée au site. Par ailleurs, la concurrence est acharnée entre les produits substituables offerts par différents vendeurs. Le choix s'opère le plus souvent par une comparaison de prix.

Saisissant cet essor numérique, M. Ryan Fathi, diplômé d'une grande école de commerce a créé en février 2009, une plateforme numérique « Toc à Vos Portes » (TVP). TVP est une place de marché généraliste (site de e-commerce), permettant la rencontre d'offres et de

demandeurs de biens et/ou de services avec un large et profond assortiment au meilleur prix. TVP assure également la livraison des produits et se charge de l'encaissement du prix au profit des vendeurs. Les acheteurs, consommateurs comme professionnels, ont le choix entre un paiement sécurisé en ligne et un paiement au comptant à la livraison. TVP assure également les retours gratuits des produits, sous un délai de 7 jours.

En contrepartie de ses services, TVP prélève une commission entre 6,5% et 14 %, payée par le vendeur, selon la catégorie des produits vendus via sa plateforme. Elle se situe, donc, dans la moyenne des prix pratiqués par les market places marocaines (entre 6.5 et 20 %). Ainsi, dans un objectif d'optimisation de référencement de ses partenaires et afin d'augmenter ses commissions, elle cherche à booster les ventes et met en concurrence ses partenaires, vendeurs de la même catégorie de produits en leur imposant de s'aligner sur les prix les plus bas.

Par ailleurs, L'augmentation spectaculaire des ventes depuis le confinement, augmente les recrutements de conseillers, vendeurs, livreurs, Ce qui rend plus complexe la gestion des ressources humaines et spécifiquement les livreurs. Le conseiller en stratégie de M. Fathi lui propose de substituer les contrats de travail par des contrats de service, plus flexibles en ayant recours à des livreurs indépendants et /ou en proposant à ses salariés actuels une stratégie d'essaimage pour les aider à créer leur propre micro entreprise.

En tant que conseiller (ère) juridique, Toc à Vos Portes demande votre conseil justifié en faits et en droit sur les problèmes juridiques qu'elle rencontre actuellement.

Cas n° 1 :

La stratégie d'alignement sur le bas prix des partenaires est contestée aujourd'hui par Electro-Ménage, une PME qui commercialise des appareils électroménagers via TVP, depuis maintenant 5 ans. En effet, le score d'évaluation d'Electro Ménage par ses acheteurs est très satisfaisant (98 %), mais, les ventes commencent à baisser. En effet, de grandes surfaces spécialisées (GSS) en électroménager font appel à TVP, saisissant l'opportunité de l'essor du e-commerce et offrent des prix très compétitifs. Ce qui pousse TVP à imposer à Electro Ménage de s'aligner sur les prix les moins chers proposés par ces GSS par catégorie de produits. Le ton monte entre les deux partenaires et TVP menace de déréférencer Electro-Ménage immédiatement si elle refuse de s'aligner.

**TVP est-elle en droit de rompre immédiatement le contrat la liant à Electro Ménage ?
Est-elle en droit de lui imposer cette stratégie ?**

Cas n° 2 :

Mme Fadwa a acheté, sur le site de TVP, 2 fauteuils expédiés depuis l'étranger, au prix de 700 Dh chacun. Les frais de livraison font augmenter le prix à 1800 Dh au total. Selon les 4 images et la fiche de description du produit, rédigée exclusivement en anglais, que Fadwa ne comprend pas parfaitement, le tissu est en velours anti-tâches. Fadwa choisit la couleur « vertémeraude », une couleur offerte sur commande. La livraison est prévue un mois plus tard puisqu'il s'agit d'un produit importé sur commande. Mais, à sa grande surprise, à la livraison, elle reçoit 2 petits paquets en plastique. En fait, il ne s'agit pas de fauteuils mais de housses pour fauteuil. Mme Fadwa refuse d'en accuser réception. Mais, le livreur refuse de reprendre le colis et l'informe que de toute façon, elle dispose du droit à la rétractation si elle a choisi une couleur standard offerte par le vendeur. Elle prend contact avec TVP, l'opérateur-conseiller l'informe que quoi que l'image représente des fauteuils, la fiche de description fournie par le vendeur indique, en anglais, en petits caractères « Cover » ce qui signifie qu'il s'agit de housse pour fauteuil et non de fauteuil.

Sur quels fondements juridiques, Mme Fadwa peut-elle agir pour annuler la vente ? Contre qui doit-elle agir ? Auprès de quel tribunal ?

Cas n° 3 :

TVP propose à M. Lotfi, livreur salarié, la modification de son statut. TVP lui propose de l'aider financièrement pour se procurer un véhicule utilitaire pour devenir auto-entrepreneur, spécialisé dans la livraison de marchandises. Ainsi, il pourra travailler pour le compte de TVP mais également diversifier ses clients. Ce statut lui permettra de devenir indépendant, de payer un impôt réduit et seulement si le résultat est positif (1 % sur les prestations de service). Avant de prendre sa décision M. Lotfi vous demande conseil.

S'agit-il d'une modification de son contrat de travail ? Quelles sont les effets sur son contrat de travail ? Quels sont ses droits en cas de refus de cette proposition ?

Première Partie :**Note de synthèse**

A partir du dossier documentaire, ci-après, rédiger une note de synthèse en 500 mots (avec plus ou moins 10 %) sur la stratégie marocaine d'industrialisation.

Dossier documentaire ;

- **Document 1 :** Au Maroc, l'épreuve politique d'une industrialisation importée, Alain Piveteau, Afrique contemporaine 2018/2 (N° 266)
- **Document 2 :** Industrie et territorialisation : Les deux mamelles d'une croissance inclusive Source : S. Es-siari, La finance news hebdo 2/12/2016
- **Document 3 :** La répartition des entreprises par régions et secteur d'activité, HCP enquête entreprises 2019
- **Document 4 :** Extrait du Programme de Partenariat Pays (PCP) entre l'ONUDI et le Royaume du Maroc 2019-2023, ONUDI, PCP Maroc 2019-2023
- **Document 5 :** Plan d'accélération industrielle (PAI) : Des écosystèmes industriels intégrés, exportateurs et créateurs d'emploi, www.competitivite-pacc.ma
- **Document 6 :** Composition de l'emploi féminin et masculin par branche d'activité économique par rapport à la population totale active occupée, Principales caractéristiques de la population active occupée, HCP 2019
- **Document 7 :** Evolution de l'emploi dans le secteur de l'industrie (1990-2019), Perspectives Monde, Banque mondiale 2022

Document 1 : Au Maroc, l'épreuve politique d'une industrialisation importée**(.....)**

Le Maroc s'est doté d'une stratégie d'émergence industrielle au milieu de la décennie 2000. Cette « politique industrielle » (...) vise explicitement la diversification de l'économie par l'attraction des investissements directs à l'étranger (IDE) et l'amélioration de la compétitivité externe de l'industrie. Elle combine grands projets infrastructurels et programmes de modernisation industrielle. L'industrie étant redevenue, dans l'agenda national marocain, un levier important de la croissance économique. En dépit de réels succès sectoriels, comme dans l'automobile ou l'aéronautique, le bilan insuffisant des deux premiers Plan et Pacte pour l'émergence a cependant conduit l'État marocain à ajuster son approche. Le Plan d'accélération industrielle (PAI 2014-2020) vise ainsi à accroître significativement la part du secteur industriel, pour la porter à 23 % du PIB, en favorisant l'intégration sectorielle et en accompagnant la montée en gamme de la production vers des produits à plus forte valeur ajoutée. La mise en place d'« écosystèmes industriels performants », orientés principalement vers les marchés externes, devant aussi permettre l'intensification des relations entre les grands groupes industriels présents et les PME, tout en favorisant la création d'emplois.

La stratégie industrielle marocaine demeure aujourd'hui sous tension, ce qui suggère l'urgence d'une meilleure articulation de celle-ci à une politique de développement de long terme.

(.....)

La réallocation du travail s'effectue prioritairement vers les services peu connectés à l'industrie.

L'industrialisation d'un appareil économique conduit à la croissance de l'emploi dans les industries. Le processus qui transforme les paysans en ouvriers « dope » la croissance. L'emploi industriel est donc l'un des indicateurs de performance de l'industrialisation – l'une des manifestations tangibles d'un changement des structures productives dans l'économie. Il constitue surtout l'un des défis majeurs pour l'avenir du Maroc, à l'instar de la plupart des pays méditerranéens. Confrontées à une forte pression sur le marché du travail – socialement et politiquement déstabilisatrice (croissance démographique et arrivée massive de primo-accédants qualifiés) –, les autorités ont placé la création d'emplois au cœur de la nouvelle stratégie industrielle (...)

Structurellement, toutefois, le transfert d'emplois s'est principalement fait de l'agriculture vers les activités de services, une tendance maintenue jusqu'à très récemment (...).

L'analyse du rapport salarial met donc en évidence le paradoxe suivant : la nature « extensive » du régime d'industrialisation en longue période (1956-1990) cohabite avec une salarisation restreinte (...). Cette configuration dite « sous-fordiste » se définit par la coexistence de deux modalités d'organisation du travail, l'une de type taylorien et fordiste renvoyant aux grandes firmes qui établissent des contrats de travail salarié, et l'autre, plus empirique, non taylorienne et déconnectée du cadre légal, caractéristique des petites et moyennes entreprises où l'emploi informel est plus fréquent (...). La mise en place des écosystèmes industriels intègre cette problématique en proposant d'accompagner de façon pragmatique le passage des TPME de l'informel au formel avec la création d'un statut d'auto-entrepreneur, l'ajustement de la fiscalité, une couverture sociale et des financements dédiés. (...)

Le relais en termes d'emplois créés par les nouveaux « métiers mondiaux » et la chimie est à peine suffisant pour compenser les pertes dans les secteurs d'anciennes spécialisations, qui se sont avérés insuffisamment compétitifs pour affronter l'ouverture commerciale des années 2000. Ce qui explique la réaffirmation d'un objectif ambitieux de création d'emplois et d'accroissement de la valeur ajoutée industrielle par le PAI, et souligne la difficulté du défi à relever (....)

Source : Alain Piveteau , Afrique contemporaine 2018/2 (N° 266)

Document 2 : Industrie et territorialisation : Les deux mamelles d'une croissance inclusive

La planification territoriale, déterminante pour des politiques industrielles réussies » est la thématique débattue à Tunis par une pléiade d'experts.

Ils se sont penchés sur l'importance de la planification locale dans la mise en œuvre des politiques industrielles compétitives, susceptibles d'intégrer les catégories défavorisées en Afrique du Nord.

Au cours des dernières années, le continent africain, en l'occurrence l'Afrique du Nord, a réalisé des progrès sensibles en matière de développement humain. Cependant, la pauvreté,

les inégalités et le chômage, particulièrement celui des jeunes et des diplômés, sont restés importants.

Aujourd'hui, la question qui se pose d'emblée est : comment l'industrialisation, facteur important, peut-elle participer à la mise en place d'un développement plus inclusif lorsqu'elle est mise en œuvre dans le cadre de stratégies adaptées. Le Maroc, la Tunisie comme d'autres pays de l'Afrique du Nord vivent depuis quelques années les conséquences d'une politique de développement industriel et économique ayant permis une diversification de l'activité économique, mais qui, malheureusement, n'a pas réussi à doter les régions intérieures de tissus industriels capables de générer suffisamment d'emplois ainsi qu'une inclusion sociale. Globalement, ces économies se caractérisent par une volatilité de leur croissance, en raison d'une dépendance à des secteurs sensibles aux aléas climatiques, et surtout une croissance qui demeure insuffisamment créatrice d'emplois. C'est là que le bât blesse.

A cet égard, pour limiter tant soit peu l'impact des activités primaires et, par ricochet, la volatilité de la croissance, le Maroc, à titre d'illustration, a notamment développé son industrie et réduit la dépendance de la production agricole à la pluviométrie (Plan Maroc Vert). A partir de 2005, on assiste à un essoufflement des secteurs traditionnels, comme le textile-habillement, en faveur de l'émergence de nouveaux métiers dans l'automobile et l'aéronautique. (...)

Pour une synergie entre État et acteurs locaux

Ce constat un peu amer met en exergue l'importance de l'industrialisation dans la transformation structurelle de ces économies de l'Afrique du Nord. Encore faut-il qu'elle soit à même de répondre au défi de la volatilité des finances publiques, accroître et diversifier les exportations, créer des emplois notamment pour les jeunes diplômés. C'est dire que la transformation structurelle ne peut être la clé pour ces économies que si elle prend en compte toutes ces considérations. Le printemps arabe a rappelé à juste titre que des politiques de développement insuffisamment inclusives sont susceptibles de conduire à une déstabilisation politique qui peut engendrer des retards de développement importants. Une croissance inclusive suppose ainsi de penser le développement de l'industrie dans le cadre de développement des territoires. Omar Abdourahman, directeur par intérim du bureau de la commission économique d'Afrique, a précisé à ce titre : « les politiques de développement traditionnelles, décidées au niveau central, étant aujourd'hui remises en cause, le territoire est devenu un espace critique de conception et de mise en œuvre des politiques industrielles et de développement ». Et d'ajouter : « C'est aussi au niveau territorial que l'on peut veiller à ce que les politiques industrielles et de développement soient caractérisées par une forte dimension inclusive ».

Les intervenants étaient quasi unanimes que pour une territorialisation réussie des politiques industrielles, les pays en question doivent respecter plusieurs conditions, dont la mise en place d'une bonne gouvernance, un processus participatif impliquant les différents acteurs concernés, une redéfinition des pouvoirs entre l'Etat central et les territoires ou encore le transfert des compétences et du savoir-faire vers ces derniers.

Source : S. Es-siari, La finance news hebdo 2/12/2016

Document 3 : La répartition des entreprises par régions et secteur d'activité

TAB.1.1. Répartition des entreprises par région et secteur d'activité ⁽¹⁾

Régions	Secteurs				Total
	Industrie	Construction	Commerce	Services	
1. Tanger-Tétouan-Al Hoceima	11,7%	8,1%	7,9%	8,8%	8,7%
2. Oriental	4,3%	5,5%	4,8%	5,2%	5,1%
3. Fès-Meknès	9,3%	11,2%	8,7%	7,9%	9,0%
4. Rabat-Salé-Kenitra	9,6%	16,0%	13,8%	15,7%	14,7%
5. Béni Mellal-Khénifra	3,1%	5,4%	3,5%	3,0%	3,7%
6. Casablanca-Settat	46,8%	29,1%	43,7%	38,7%	38,5%
7. Marrakech-Safi	6,5%	9,4%	7,7%	10,8%	9,3%
8. Drâa-Tafilalet	1,2%	6,0%	1,6%	1,9%	2,7%
9. Souss-Massa	5,6%	5,9%	6,7%	6,9%	6,5%
10. Guelmim-Oued Noun	0,6%	0,9%	0,5%	0,3%	0,5%
11. Laâyoune-Sakia Al Hamra	1,1%	1,9%	0,8%	0,5%	1,0%
12. Ed Dakhla-Oued Ed Dahab	0,3%	0,5%	0,4%	0,3%	0,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

TAB.1.3. Répartition des entreprises par secteur d'activité

Secteurs	TPE	PME	GE	Total
Industrie	7,7%	10,9%	25,8%	9,9%
Construction	20,9%	21,2%	22,9%	21,1%
Commerce	27,9%	26,5%	27,5%	27,5%
Services	43,5%	41,5%	23,8%	41,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : HCP, enquête nationale auprès des entreprises, premiers résultats 2019

Document 4 : Extrait du Programme de Partenariat Pays (PCP) entre L'ONUUDI et le Royaume du Maroc 2019-2023

Les États Membres, lors de la Déclaration de Lima, ont confié à l'ONUUDI (ONU pour le développement industriel) le mandat de promouvoir le Développement Industriel Inclusif et Durable (DIID)(...). Pour accélérer le DIID, l'ONUUDI a mis au point une approche pour le Programme Partenariat Pays (PCP), qui offre des solutions durables pour le développement industriel à long terme en mobilisant des ressources grâce à des partenariats plus efficaces et de haut niveau national, ainsi qu'un engagement international(.....). Le Maroc est alors devenu le premier pays arabe à bénéficier de ce programme à grande échelle de l'ONUUDI.

(...)

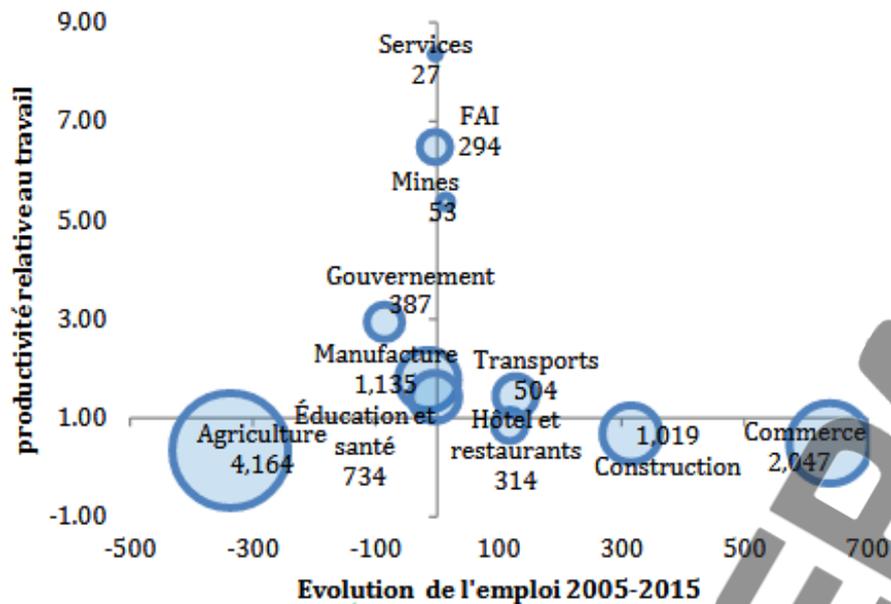
Le rôle de l'industrie dans le développement économique du Maroc :

Toute stratégie de développement industriel a pour objectif essentiel d'élever le niveau de vie et de bien-être de toutes les couches de la société. Il est important de rappeler que le développement de l'industrie est un facteur essentiel non seulement pour le développement économique, mais également pour un développement social plus large et pour la protection de l'environnement. Les questions environnementales et de développement occupent une place prépondérante dans les stratégies de développement du Maroc. L'importance de l'industrie pour la croissance économique tient au fait que le secteur industriel est généralement le moteur de la croissance, dans la mesure où les innovations et les progrès technologiques proviennent essentiellement du cœur de l'industrie, depuis les processus de recherche et développement et les procédés de fabrication, jusqu'à la mise sur le marché domestique et l'exportation. Le fait que la croissance de la productivité dans le secteur manufacturier dépasse régulièrement celle de l'économie globale, est étroitement lié à cette caractéristique. Cette structure de productivité relative aux divers secteurs, se retrouve également dans l'économie marocaine.

Figure : Productivité du travail et changement structurel dans l'économie marocaine, 2015.

La productivité relative au travail de l'économie globale est représentée par la ligne horizontale (valeur = 1).

La taille des secteurs de l'économie marocaine - indiquée ci-dessus par la dimension des cercles de la figure - démontre que le secteur manufacturier est objectivement le seul à haute productivité et suffisamment important pour absorber un grand nombre de travailleurs. Il est important de rappeler que, grâce aux forts liens en amont et en aval du secteur manufacturier avec d'autres branches de l'économie, l'expansion des industries manufacturières génère par induction la croissance de parties connexes à l'industrie.



Source : Figure tirée du Diagnostic PCP Maroc 2018 de l'ONUDI

(...)La production environnementale, l'efficacité énergétique et plus généralement le développement économique durable sont aussi des domaines clés, mis en avant par la Stratégie Nationale de Développement Durable SNDD du Maroc, ainsi que par d'autres stratégies de développement, car l'industrie –à l'instar de la plupart des activités économiques- participe au tarissement des ressources (épuisables), à la pollution environnementale (émissions de CO2) et à d'autres formes de dégradation de l'environnement.

Le fait que le secteur manufacturier représente la majorité des innovations, signifie que ce secteur est également fondamental pour un engagement vers la partie descendante de la courbe environnementale de Kuznets.

Selon cette courbe, le développement économique conduit initialement à la dégradation de l'environnement, mais au-delà d'un certain seuil, la croissance économique et les dommages environnementaux sont découplés.

Ce découplage repose sur l'adoption de la production d'énergies renouvelables, mais également sur la réduction de la pollution, grâce à la mise en œuvre de technologies de production avancées.

Même si la plupart des industries manufacturières -en particulier les industries de haute technologie- ont été les plus dynamiques au Maroc au cours des dix dernières années, la contribution la plus vitale au secteur, est la fourniture de « technologies vertes ». Ces technologies ne se limitent pas aux techniques de pointe pour la production d'énergie (comme la centrale solaire située près de la ville d'Ouarzazate), mais elles comptent également sur des innovations de produits, telles que les nouveaux matériaux. Il est important de noter que pour les pays en développement, ces technologies ne doivent pas nécessairement être développées de manière endogène, mais peuvent être importées puis adaptées aux besoins locaux.

(...)

Composante : Égalité de Genre et autonomisation économique des femmes

Le Programme Partenariat Pays (PCP) Maroc vise, entre autres, à stimuler le développement du secteur privé, par la conception et la mise en œuvre d'un plan stratégique pour renforcer le développement du capital humain local avec un accent particulier sur les femmes. L'égalité entre les sexes est un objectif dans le cadre des Droits de l'Homme, mais elle est également essentielle à la réalisation des autres objectifs de développement durables. Renforcer le rôle des femmes en tant qu'agents clés du changement et réducteur de la pauvreté, promouvoir l'autonomisation économique des femmes et l'esprit d'entreprise favorisent une industrialisation inclusive et durable.

(....)

Il existe un potentiel de développement de l'entrepreneuriat féminin au Maroc. Pour l'exploiter, il est toutefois nécessaire de surmonter certains obstacles. Plusieurs rapports publiés ces dernières années (ONUUDI 2017, BIT 201687, OCDE 201788) mettent en évidence l'influence importante des rôles et des capacités sexospécifiques traditionnels entraînant des normes et pratiques sociales discriminatoires comme obstacle majeur au développement de l'entrepreneuriat féminin, y compris en termes de choix des investissements (les femmes continuent de percevoir l'industrie comme étant un domaine masculin). Difficultés d'accès au financement, aux marchés, aux réseaux, à l'éducation, à la formation et aux opportunités de partenariat commercial complètent le tableau. Ces difficultés s'ajoutent aux goulets d'étranglement majeurs pour l'émergence d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat, notamment dans l'industrie, que sont un esprit d'entreprise peu développé et la rareté des transferts de technologies entre les universités marocaines et les start-up. Cependant, au cours des 10 dernières années, de nombreuses associations, des concours d'innovations, des événements de réseautage et de nouveaux moyens de financement ont été créés pour soutenir les entrepreneurs.

Source : ONUUDI, PCP Maroc 2019-2023

Document 5 : Plan d'accélération industrielle (PAI) : Des écosystèmes Industriels intégrés, exportateurs et créateurs d'emploi

Le Programme d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance verte (PACC/ 105 M€/ 2016-2022), signé entre l'Union européenne et le gouvernement marocain, fournit un appui budgétaire et technique au Maroc dans la mise en œuvre de ses stratégies sectorielles, dont 20 M€ consacrés au PAI

Le PAI a abouti au développement de 54 écosystèmes industriels dans 15 secteurs. Ils ont induit la création brute cumulée de 504 954 postes entre 2014 et 2019, soit 101% de l'objectif fixé à 2020.

Ces stratégies sectorielles ont permis l'émergence d'industries d'avenir comme l'aéronautique ou l'automobile qui contribuent dorénavant, au tiers des exportations nationales. Les exportations marocaines sont passées de 185 milliards de dirhams en 2013 à plus de 282 milliards de MAD en 2019, soit une hausse de 97 milliards de MAD en 6 ans.

(...)

Le PACC soutient également le déploiement du statut de l'auto-entrepreneur et l'élargissement de la gamme des services destinés à son développement.

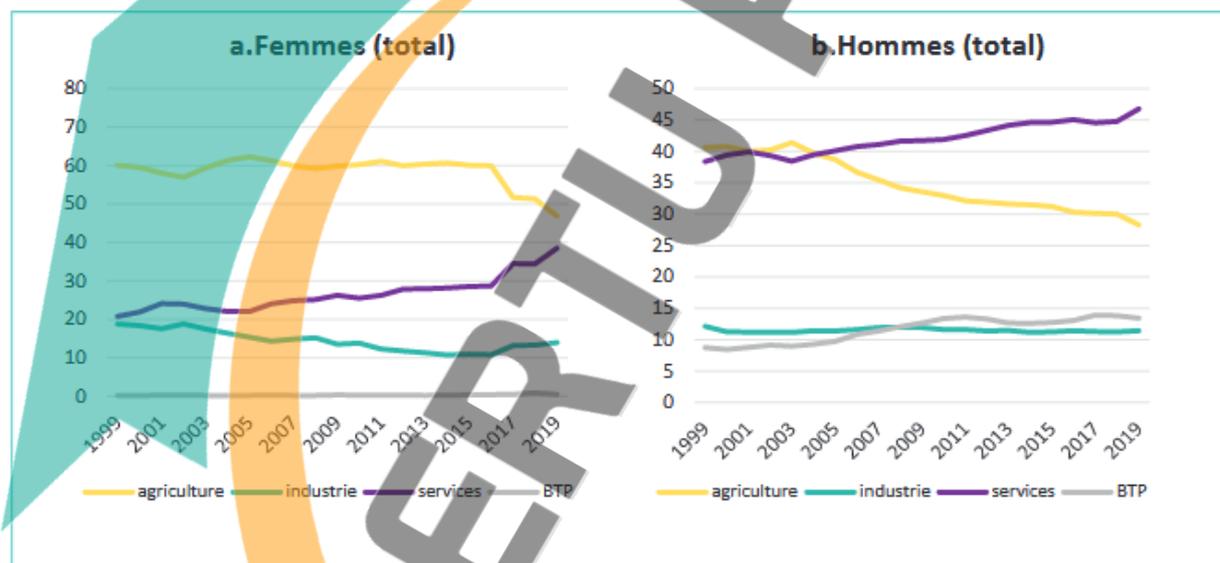
Résultats enregistrés (2016/ 2019) : + 197 700 demandes d'inscription, 131 100 inscriptions au registre National de l'Auto entrepreneur, 52 % ont moins de 35 ans.

UN POSITIONNEMENT À L'INTERNATIONAL RENFORCÉ

Selon le Rapport Global sur la Compétitivité 2020 du Forum Économique Mondial, le Maroc a affiché un score de compétitivité de 58.49, record atteint depuis 2010, plaçant le pays au **75ème rang** sur 140 pays, soit un gain de 4 places en **4 ans.+7 places** dans les classements internationaux ; **75ème/ 190** pays en termes de Score de compétitivité Rapport global sur la compétitivité 2020, Forum économique mondial, **75ème/ 190** pays sur le critère Climat des affaires Doing Business 2020 selon la Banque Mondiale.

Source : www.competitivite-pacc.ma

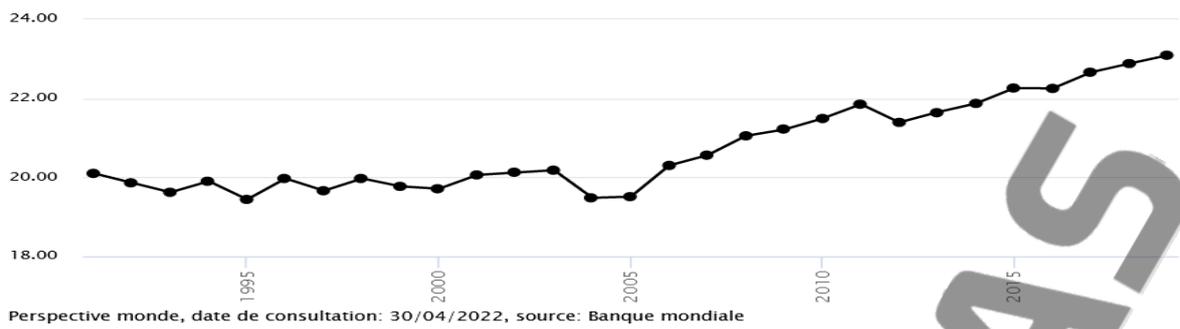
Document 6 : Composition de l'emploi féminin et masculin par branche d'activité économique par rapport à la population totale active occupée



Source : Principales caractéristiques de la population active occupée, HCP 2019

Document 7 : Évolution de l'emploi dans le secteur de l'industrie (1990-2019)

Emploi dans le secteur de l'industrie (% de l'emploi total), Maroc



Deuxième partie : Réflexion argumentée

Doit-on privilégier l'équilibre budgétaire plutôt que la croissance économique ?